

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil quinze, le sept décembre à dix-huit heures,

le **Bureau**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 13

procuration : 1

votants : 14

Date de convocation :
26 Novembre 2015

PRESENTS : CRASTES P-J, CUZIN A, ETALLAZ G, ROSAY E, ROGUET G, DUPAIN L, VIELLIARD A, DE SMEDT M, FOL B, MUGNIER F, VILLET R, BONAVENTURE A, BUDAN F.

REPRESENTE : MERMIN M par CRASTES P-J (procuration)

EXCUSES : ETCHART C, LAVERRIERE C,

ABSENTS : PIN X, PECORINI J-L, MARX C,

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric MUGNIER

Délibération n° 20151207_b_eau60

1.1 MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX EAU POTABLE RD18 A FEIGERES

Monsieur le Vice-Président explique que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la RD18 à Feigères sont inscrits au budget 2015 de la CCG.

L'estimation pour l'ensemble des travaux eau potable, basée sur le bordereau du SMDEA en vigueur, s'élève à 145 827,30 € HT.

Les travaux ne comportent pas de tranche. Ils sont répartis en un lot unique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18 septembre 2015 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG. 30 entreprises ont retiré le dossier. La date limite de remise des offres était fixée au 19 octobre 2015 à 12h00 et 9 offres sont parvenues dans les délais.

L'analyse des offres a été effectuée par les services eau/assainissement de la CCG, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation. Les résultats ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats, en date du 16 novembre 2015.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de travaux de 103 406,20 € H.T..

En conséquence, Monsieur le Vice-Président propose au Bureau Communautaire :

- de retenir l'offre de l'entreprise Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de travaux de 103 406,20 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et toutes pièces annexes,
- de solliciter les subventions auprès des financeurs éventuels.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le : 11/12/2015

Affichée le : 11/12/2015

Le Directeur Adjoint

S. JAVOGUES



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

